



CONSEIL GÉNÉRAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du 29 juin 2023

Présidence : Mme Marielle Bartolucci

Le Conseil général de Villars-Sainte-Croix

- vu le préavis municipal No 3/2023 du 22 mai 2023 relatif aux comptes communaux 2022,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'adopter les comptes communaux pour l'année 2022 avec un excédent de revenus de CHF 8'039.39 tels que présentés,
- d'adopter le bilan au 31 décembre 2022 tel que présenté,
- de donner décharge à la Municipalité et à la Bourse Communale de sa gestion de sa gestion pour l'année 2022.

Ainsi délibéré en séance du 29 juin 2023.

La Présidente

Marielle Bartolucci



La Secrétaire

Anita Cochard